

En outre, lorsqu'il est question des droits de l'Eglise dans le royaume de Bavière, il ne faut pas perdre de vue un fait capital, à savoir qu'entre Notre prédécesseur Pie VII et le roi Maximilien Ier, une convention solennelle a été conclue.

Le Saint-Siège a toujours respecté les termes du Concordat. Celui-ci ne saurait être considéré comme non venu en partie ou en totalité par l'un des contractants sans le su ou l'assentiment de l'autre. Nous ne pouvons donc comprendre comment vos si légitimes réclamations à ce sujet perdraient de leur force parce qu'il existe des lois civiles contenant des dispositions contraires.

Nous avons été aussi douloureusement affecté, Nous devons le dire, par ce fait que tout espoir Nous est enlevé de voir retourner dans leur pays ces Ordres religieux dont l'activité est si utile même à la société civile, et que des vierges vouées à Dieu et se consacrant avec tant de succès à l'instruction et à l'éducation des jeunes filles ne sont plus jugées dignes des avantages légaux dont elles jouissaient autrefois.

L'équité exigeait l'assurance, qui vous est donnée pour l'avenir, de la non intervention de commissaires civils dans les élections des supérieurs d'Ordres ou dans la prononciation des vœux. Mais la signification de cette promesse est diminuée par cela qu'il demeure loisible à l'Etat d'ordonner, le cas échéant, la présence de ces fonctionnaires.

Quoiqu'il en soit, Nous devons déplorer les multiples dommages qui naîtront pour l'Eglise de Bavière de la fin de non-recevoir opposée à vos représentations. Malgré tout, Nous ne renonçons pas à l'espoir que la divine miséricorde adoucira la pénible situation qui vous est faite et vous accordera la consolation d'un avenir meilleur. Cet espoir se réalisera d'autant plus vite qu'un zèle des pasteurs s'ajouteront les efforts communs des fidèles, pour que la force de la vérité et la considération du droit triomphent de la foule des erreurs nées dans les temps passés.

Mais vous, vénérable Frère, continuez, de concert avec les autres évêques de Bavière, à défendre courageusement les droits de l'Eglise ; accomplissez votre mission sans défaillance. Elle est grande la récompense que Dieu vous donnera, et vous récolterez la louange et la reconnaissance de tous les fidèles si, grâce à votre constance, la voix de la vérité n'est jamais étouffée ni éteinte. Faites en sorte que les diocèses dont vous avez la charge mon-